

## Adhérer aux Entreprises du Voyage c'est :

- Faire partie d'un **réseau professionnel puissant** représentant 80 % du poids économique du secteur d'activité et plus de 20 000 collaborateurs.
- **Être bien représenté**, participer à la **défense des intérêts de votre profession** et obtenir des mesures favorables pour vos entreprises grâce au lobbying de nos équipes.
- Se retrouver pour **échanger entre confrères** partageant les mêmes problématiques (commissions techniques, ateliers de travail, congrès annuel).
- **Disposer de conseils au quotidien**. LES ENTREPRISES DU VOYAGE VOUS offrent l'accès à ses **activités de conseil et d'expertise** dans les domaines : juridique, social, fiscal, relations avec IATA et les compagnies aériennes, garantie financière, risques Destinations, etc...
- **Accéder, via [www.entreprisesduvoyage.org](http://www.entreprisesduvoyage.org), à des informations utiles** : fiches juridiques, baromètre d'activité, panorama de branche, veille technologique, ainsi qu'à une bourse de l'emploi : dépôt d'offre d'emploi et consultation d'une CVthèque.
- **Bénéficier d'offres de formations professionnelles**, dispensées par notre centre de formation TravelPro formations, créé en collaboration avec l'APST. [www.travelproformations.com](http://www.travelproformations.com)
- **Bénéficier du dispositif de la Médiation Tourisme et Voyage**, dont LES ENTREPRISES DU VOYAGE est membre fondateur, avec le SETO et la FNAM. [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)
- **Bénéficier de la carte Agent de Voyages**, qui atteste de votre statut auprès des différents transporteurs, prestataires et fournisseurs et vous permet de bénéficier d'avantages auprès de certains de nos partenaires.
- **Être informé de l'actualité de la profession** et bénéficier d'informations privilégiées grâce au site [www.entreprisesduvoyage.org](http://www.entreprisesduvoyage.org), aux notes d'informations (réservées aux adhérents), et à notre présence sur les réseaux sociaux.

## LES ENTREPRISES DU VOYAGE

### LES ENTREPRISES DU VOYAGE en quelques chiffres

- Plus de **1 600** entreprises adhérentes (**3 530** points de vente).
- **9** délégations régionales.
- **6 commissions techniques, 5** délégations.
- **1** centre de formation : TravelPro formations, créé conjointement avec l'APST.
- **150** élus bénévoles qui participent aux travaux de l'organisation, **9** collaborateurs.

### Quelques repères sur l'activité de la profession

- Plus de **31 000** salariés, **4 000** agences de voyages.
- **26 milliards d'euros** de volumes d'affaires.

### Club des Partenaires des ENTREPRISES DU VOYAGE



LES ENTREPRISES DU VOYAGE -15, Avenue Carnot - 75 017 Paris

E-mail : [contact@entreprisesduvoyage.org](mailto:contact@entreprisesduvoyage.org)

[www.entreprisesduvoyage.org](http://www.entreprisesduvoyage.org)

 @LesEntDuVoyage

 [facebook/entreprises.du.voyage](https://facebook.com/entreprises.du.voyage)

## LES ENTREPRISES DU VOYAGE

Voyage en France | Tour-opérateurs | Organismes de voyages de groupes | Voyage d'affaires | Distributeurs et Assembleurs de voyages | Organismes de séminaires, congrès, incentives, foires et salons | Voyages de jeunes.

# Représentation  
# Défense des intérêts du secteur  
# Aide à la compétitivité  
# Accompagnement du développement des entreprises  
# Formations  
# Conseils  
# Communication



## De l'action collective à l'appui personnalisé

Créé en 1945, LES ENTREPRISES DU VOYAGE (EdV) est l'interlocuteur des pouvoirs publics pour l'ensemble des métiers qu'il représente : Voyage en France, Tour-opérateurs, Distributeurs et Assembleurs de voyages, Voyage d'affaires, Organismes de voyages de groupes, Voyages de jeunes, Organismes de séminaires, congrès, incentives, foires et salons.

### Son objectif :

**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PAR SES ACTIONS DE REPRÉSENTATION, D'ÉTUDES ET DE FORMATION.**

Attentif et vigilant quant à l'avenir et aux mutations des métiers, EdV a développé des **rapports forts avec les pouvoirs publics**. Il est l'**organe patronal représentatif de la branche** et à ce titre négocie avec les partenaires sociaux pour l'ensemble des entreprises du secteur.

Il agit au niveau européen : il est **membre fondateur de l'ECTAA** - Confédération européenne des associations d'agences de voyages.

Il **s'engage par convention**, et ce pour la globalité de la profession, auprès des transporteurs nationaux (Air France /SNCF) et de IATA.

Il **assiste ses adhérents** dans les domaines : juridique, social, fiscal, relations avec IATA, garantie financière, etc.

Il **intervient dans des litiges entre professionnels, et pour la défense du consommateur** dans le cadre, par exemple, des faillites de compagnies aériennes.

En partenariat avec l'APST, il est à l'initiative de la **création du centre de formation TravelPro formations**.

Dans le cadre des relations avec les Consommateurs, il a **initié la création de la Médiation Tourisme et Voyage**.

Il est membre fondateur de la **Confédération des Acteurs du Tourisme** (2017).

## REPRÉSENTER

### Aux niveaux européen et mondial :

- Au sein de la Commission et du Parlement européen.
- En tant que membre d'ECTAA : [www.ectaa.org](http://www.ectaa.org).

### Au niveau national :

- Auprès du Gouvernement et des parlementaires.
- Auprès de IATA, au Comité Financier SNCF, au C.C.A.V., au B.A.R.
- Auprès des instances patronales nationales, MEDEF, CGPME, CSAC.
- Auprès d'Atout France.

### Au niveau local :

- Par les délégations régionales.
- Auprès des Comités Régionaux du Tourisme, des Agences Départementales du Tourisme et/ou Comités Départementaux du Tourisme, des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative, des Fédérations hôtelières et de restauration, etc.

## CONSEILLER

LES ENTREPRISES DU VOYAGE répondent aux demandes de ses adhérents dans les domaines :

**Juridique** : Responsabilité, transport, consommation, relations clients et fournisseurs, documents de vente, droit de l'informatique et données personnelles.

**Social** : Relations sociales dans l'entreprise, contrats de travail, APLD.

**Fiscal** : TVA, questions à caractère fiscal.

## DEFENDRE ET AGIR

### Avec les pouvoirs publics sur :

- L'évolution de la législation
- La garantie financière
- La responsabilité civile professionnelle (RCP)
- L'aménagement du système d'imposition
- La TVA/Fiscalité
- Le contenu pédagogique des diplômes liés au tourisme

### Avec les grands fournisseurs :

- Le transport ferroviaire
- Les compagnies aériennes
- Les compagnies maritimes
- Les GDS
- Les assureurs
- Les loueurs de voitures

### Avec les organisations syndicales sur :

- La convention collective
- Le statut des guides
- La grille des salaires
- Accord formation (Compte personnel de formation)

## COMMUNIQUER

### Auprès des adhérents, des médias et du grand-public :

- Via les sites [entreprisesduvoyage.org](http://entreprisesduvoyage.org), les réseaux sociaux, les newsletters et notes aux adhérents, les salons professionnels et grand public ainsi qu'à travers des campagnes de communication ponctuelles (radio, Presse).
- Via la cellule de crise

## FORMER

### Les adhérents aux évolutions des métiers :

- Création avec l'APST de TravelPro formations, le Centre de Formation des Professionnels du Tourisme à Paris et en régions : [www.travelproformations.fr](http://www.travelproformations.fr).

